

Article 21-337 / COMMUNE DE MATOUR (71)

Vente d'une coupe rase de Douglas de 40ans
 Les arbres à exploiter sont marqués de Points Rouges
 Superficie de la coupe : 0,35 ha
 Parcelle : E 862
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	24	26	19	26	18	10	3	3	1		1	131	107,71 m ³	0,82 m ³
Dglas Chablis					1							1	1,22 m ³	1,22 m ³
Sapin / Epicéa		1	1			1						3	2,00 m ³	0,67 m ³
												135	110,93 m³	0,82 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.
 Pour des informations complémentaires : M. LEROY Alexandre au 06.09.58.41.12.

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 avril 2023
 Distance moyenne de débardage : 50 mètres
 Place de dépôt : sur la parcelle
 Rangement des rémanents : non

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
 Comme prévu par le cahier des Clauses Générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées par la F.N.B – Mis à jour du 01/04/2016 - Paragraphe 2.2

